



Réf. Farde e-Assemblées : 2334003

N° OJ : 128**Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2020**

Objet : 20 PLAN TOPO.- Cession gratuite à la Ville d'une portion de terrain rue aux Choux 63-71 à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme n° M1132/17.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme ;

Considérant qu'en date du 16/01/2019, la Région de Bruxelles-Capitale a délivré un permis d'urbanisme référencé M1132/17 pour le bien sis rue du Marais, 52-58 et rue aux Choux, 63-71, cadastré Bruxelles 2ème division, section B, n° 648G et n° 721D ;

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, d'une emprise de terrain sise en avant de l'alignement ;

Considérant que le demandeur a transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession gratuite signé en date du 30/08/2019 ;

Considérant que le plan de délimitation, réalisé par le Bureau de Topographie et d'Expertises TENSEN & HUON SPRL, a été transmis à la Ville de Bruxelles par le demandeur en date du 08/10/2019 ;

Considérant que le demandeur s'occupera de la précadastration ;

Considérant que la partie à céder est déjà aménagée en tant que voirie publique ;

Considérant que l'acquisition de cette emprise de terrain (Lot 4 sur le plan) d'une superficie totale de 21,57 m² permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique ;

ARRETE :

Article unique : la cession gratuite, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles d'une portion de terrain de 21,57 m² de la parcelle sise rue aux Choux 63-71 cadastrée Bruxelles, 2ème division, section B n° 721D est acceptée.

Annexes :

[Plan de délimitation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

